



# Négociations

## Négociations Annuelles Obligatoires



**BPCE-IT**

**le 27 mars 2024**

## **SUD-Solidaires signe l'Accord NAO 2024 (Salaires, Durée-Travail, Partage de la Valeur ajoutée) !**

Après consultation de ses adhérent.e.s, *SUD-Solidaires* va signer la seconde version de l'accord NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) 2024 – autrement appelées Bloc 1.

Une première version du projet d'accord n'avait recueilli que la signature de la CFDT malgré une avancée notoire sur le rattrapage de l'écart du barème du Complément Familial entre les collègues BPCE-IT historiques et le dispositif dont bénéficient les salarié.e.s ex-Natixis. Le projet incluait aussi un doublement de l'enveloppe pour les Augmentations Individuelles, passant de 1% à 2% de la masse salariale, et une augmentation modérée de la valeur ticket restaurant (de 10,83€ à 11€), alignée sur celle en vigueur à BPCE-SI, bien loin du maximum autorisé par l'URSSAF.

Les principaux griefs de la non-signature de la première version de l'Accord par la CGT et par *SUD-Solidaires* étaient l'absence d'Augmentation Générale pour l'ensemble des salarié-es de BPCE-IT et le fait que le doublement du budget des Augmentations Individuelles n'offrait aucune garantie de distribution à un plus grand nombre de collègues que les 30% servis en moyenne auparavant.

Depuis l'élection de juin 2023 la CFDT n'a plus la majorité absolue, ce qui ne lui permet plus de signer à elle seule un accord valide. Malgré le fait que la direction avait laissé entendre qu'en cas de non-signature elle ne reprendrait pas l'amélioration du barème du Complément Familial pour les BPCE-IT historiques dans une éventuelle mesure unilatérale, le DRH a décidé de donner une seconde chance à un projet d'accord et d'inviter les OSR à le rediscuter, ce qui est une situation inhabituelle en NAO à BPCE-IT.

*SUD-Solidaires* et la CGT ont proposé deux options qui pouvaient rendre un accord potentiellement signable : une Augmentation Générale, qui a été rejetée immédiatement par principe car ce sujet est désormais négocié au niveau d'une instance supra-entreprises, ou une garantie que les Augmentations Individuelles en 2024 serviront au moins les 2/3 des salarié-es.

La direction est alors revenue avec un projet garantissant qu'au moins 45% des salarié.e.s bénéficieront en 2024 d'une AI et l'engagement que l'écart du barème du Complément Familial avec les collègues ex-NSA serait entièrement comblé au plus tard dans le courant de l'année 2026 (cet écart étant ramené à 30% cette année).

Contrairement à ce qui s'était passé l'an dernier, où le projet de la direction n'avait obtenu la signature d'aucune OS, nous constatons donc un effort de négociation de la part de la direction (rendu possible par les nouvelles conditions de représentativité) qui a incité nos adhérent.e.s à valider la signature de la deuxième version de l'accord.

Malgré cette issue favorable, *SUD-Solidaires* continue et continuera de s'opposer au principe selon lequel les Augmentations Générales seraient une sorte de « pré carré » réservé à une instance supra entreprises qui a été un temps la Communauté BPCE, officiellement disparue, et dont le périmètre est aujourd'hui plus que flou et avec des critères de représentativité opaques !

**REJOIGNEZ-NOUS !**  
**ADHEREZ A**  
***SUD-SOLIDAIRES* BPCE !**

